

lement à cause de l'attitude du gouvernement. Lorsque je vois l'attitude du ministre, je m'en veux de ne pas avoir violé le peu d'espace qui nous sépare.

Passons à l'industrie de la pêche à l'espadon. Nous ne sommes pas concernés à Terre-Neuve. Le ministre ne nous permet pas de vendre l'espadon. Il nous dit que c'est à cause de la teneur en mercure et autres substances nocives; pourtant l'espadon se vend dans d'autres parties du monde.

M. Davis: Les Américains n'en permettent pas la vente chez eux.

M. Lundrigan: L'espadon n'est-il pas pêché par d'autres nations? Je croyais qu'il l'était.

M. Davis: Dites-nous lesquelles.

M. Lundrigan: Je ne vous dirai rien. Je ne connais rien aux pêcheries. Je viens de la côte est. Cela ne me concerne pas. Je mange des entrecôtes et des filets mignons.

Il y a encore la pêche au homard. Nous ne savons pas trop où va cette industrie; nous ne savons pas au juste quand le ministre donnera le coup de grâce à l'industrie. La réglementation est établie sans consultation préalable. L'année dernière, le ministre a interdit à nos gens de pêcher le saumon s'ils ne le pêchaient pas déjà avant l'entrée en vigueur des règlements. Des gens de ma province n'ont jamais eu d'autre occupation que la pêche et nombreux sont ceux qui ne peuvent plus obtenir de permis pour pêcher le saumon. Autrefois, un agent passait et demandait qui voulait un permis de pêche au saumon. Nous ne sommes pas aussi à la page que les gens de Capilano ou d'ailleurs. Cet agent se présentait et nous obtenions de lui un permis. Toutefois, si un homme n'a pas obtenu de permis cette année, la pêche lui est interdite parce que le ministre a décidé de supprimer son entreprise, malgré qu'il ait eu tous les filets et le grément nécessaire dans sa cour. C'est le genre de règlement passé par ce ministère. C'est fort bien de parler d'unité nationale, mais comment respecter pareille attitude?

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois interrompre le député car son temps de parole est écoulé. Est-ce que le député invoque le Règlement?

M. Lundrigan: Oui, monsieur le Président. Est-ce qu'il n'est pas selon l'usage de continuer pourvu qu'on ait l'assentiment unanime?

M. le vice-président: Le député peut évidemment continuer s'il y a assentiment unanime. Y a-t-il assentiment unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: La présidence est d'avis qu'il n'y a pas consentement unanime et donne la parole au député de Sarnia-Lambton.

M. Lundrigan: Voulez-vous avant me permettre de dire que c'est un règlement stupide, car je reviendrai probablement à la charge dans vingt minutes. Puis-je demander quel député libéral a refusé de me permettre de continuer? Est-ce que vous pouvez me le dire, monsieur le président?

M. le vice-président: A l'ordre, je vous prie. Le député sait que la présidence, au service de la Chambre, doit se conformer à son Règlement qui prévoit une limite de 20

Subsides

minutes à la durée des discours des députés au comité plénier. Je dois donner la parole au député de Sarnia-Lambton.

M. Nielsen: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Puisque nous voulons tous poursuivre l'étude de ces prévisions et en terminer aussi rapidement que nous le pourrions, je crois qu'on devrait montrer une certaine tolérance. Selon le Règlement, un député peut prendre la parole autant de fois qu'il le veut . . .

M. le vice-président: A l'ordre, je vous prie. Le député du Yukon connaît le Règlement. Aucune disposition du Règlement ne permet de prolonger le temps de parole, sauf s'il y a consentement unanime. Il me faut, conformément au Règlement, donner la parole au député de Sarnia-Lambton qui a, lui aussi, le droit de prendre la parole à la Chambre.

M. Drury: Monsieur le président, je crois qu'on est d'accord, de ce côté-ci, pour que le député poursuive son intervention.

M. Nielsen: J'allais simplement proposer que le comité consente à l'unanimité, afin que nous puissions poursuivre nos travaux sans prendre plus de temps qu'il n'en faut.

M. le vice-président: Je pourrais demander encore une fois s'il y a consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Lundrigan: Monsieur le Président, je n'avais pas compris que je n'avais droit qu'à 20 minutes. Je croyais qu'on m'en accorderait 30. Je remercie les députés de m'avoir donné le privilège de poursuivre mon exposé. Il y a deux ou trois questions que je voudrais traiter. Je pourrais parler cinq ou six heures, tant j'attache d'importance à la question des pêches.

J'ai reçu, il y a deux jours, une lettre du ministère des Travaux publics. Je lui avais écrit pour demander, au nom d'une petite collectivité de pêche, certaines installations. Dans sa lettre, le ministère m'informe que, tout en ayant reçu certaines opinions, il ne pouvait rien faire, n'ayant pas reçu celle du ministère de l'Environnement, et ne pouvant de ce fait prendre aucune décision. Je croyais que depuis deux ans le ministre de l'Environnement était responsable des questions d'installations relevant des pêches. J'avais cru comprendre que son ministère assumerait le rôle actuel du ministère des Travaux publics dans la construction de ces installations. Il semble que ce ne soit pas le cas, sans doute à cause de conflits au sein du cabinet, de difficultés de juridiction ou de structuration.

• (2100)

Le fait est qu'aujourd'hui, le long de notre côte—et les députés de la côte du Pacifique sont probablement du même avis—on ne peut rien obtenir du ministère des Travaux publics. Toutes nos installations, des milliers de quais, de brise-lames et d'autres constructions essentielles à la pêche sont en train de se détériorer sans qu'on les remplace. Si vous écrivez au ministère de l'Environnement ou au ministère des Travaux publics, on vous dit que la pêche n'ayant pas pris d'ampleur, des dépenses ne sauraient être justifiées. On fait tout pour détruire l'industrie de la pêche au pays, et c'est là notre principal préoccupation. Je demande au ministre de tirer au clair, une fois pour toute, cette absurdité, et de nous dire qui est responsable de nos installations de pêche.